



Traité Soucca

Michna 9 - Chapitre 1

המשלשל דפנות מלמעלן למטן אם גבוהות מן הארץ שלושה
טפחים, פסולה; מלמטן למעלן אם גבוהות מן הארץ עשרה
טפחים, כשרה. רבי יוסי אומר, כשם שמלמטן למעלן עשרה
טפחים, כך מלמעלן למטן עשרה טפחים. הרחיק את הסיכוך
מן הדפנות שלושה טפחים, פסולה.

Si on construit les parois de la Soucca en commençant par le haut et que le bord inférieur de la paroi est à trois Tefa'him du sol, la Soucca est impropre. Si on construit les parois en commençant par le bas et que le bord supérieur de la paroi se trouve à 10 Tefa'him du sol, la Soucca est valable. Rabbi Yossé dit : De même que de bas en haut il suffit que la paroi ait 10 Tefa'him, de même de haut en bas les 10 Tefa'him suffisent. Si le Sekhakh se trouve à une distance de 3 Tefa'him des parois, la Soucca est impropre.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions